



**KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND**  
**ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY**

### Commission spéciale

Recours du ROYAL LEOPOLD CLUB relative à la rencontre 17453 – U14B WADU1-LEOP1

Sont présents à l'audience du 25.02.2022 :

- Madame A.J, membre du ROYAL LEOPOLD CLUB
- Monsieur A.L, Co-président du ROYAL LEOPOLD CLUB
- Monsieur N.L, Co-président du ROYAL LEOPOLD CLUB
- Monsieur T.Z., membre du ROYAL LEOPOLD CLUB
  
- Monsieur B. V., co-président du WATERLO DUCK
- Monsieur G. D., membre du WATERLO DUCK

---

### RETROACTES ET FAITS PERTINENTS

Lors de la rencontre 17453 opposant le WADU au LEOP, différentes cartes de suspension temporaire ont été distribuées :

- En première mi-temps :  
Pour le WADU :
  - Joueur #6 WADU – Carte Jaune
  - Joueur #20 WADU – Carte Jaune
  - Joueur #23 WADU – Carte Verte
  - Joueur #6 WADU – 2<sup>ème</sup> Carte jaune (2 minutes à lorsqu'il restait 3'05 minutes dans le 2<sup>ème</sup> quart)
  
- Pour le LEOP:
  - Joueur #10 LEOP – Carte verte
  - Joueur #10 LEOP – Carte jaune



KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

- En deuxième mi-temps

Pour le Wadu :

- Joueur #23 WADU – Carte jaune
- Joueur #15 WADU – Carte jaune
- Joueur #6 WADU – 3<sup>ème</sup> Carte jaune

Pour le LEOP :

- Joueur #10 LEOP – 2<sup>ème</sup> Carte jaune (lorsqu'il restait 27 secondes dans le dernier quart)

Le joueur 6 du WADU a reçu 3 cartes jaunes n'ayant pas été transformées en carte rouge.

Le score à la mi-temps est de 3-2 pour le WADU et le résultat de la rencontre est de 5-4 pour le WADU.

La match s'est terminé aux alentours de 12h et la feuille de match a été validée à 13h.

Le LEOP a introduit un recours auprès du CEO par email à 14h59.

### **RECEVABILITE DU RECOURS**

La Commission constate que le recours est introduit dans les formes et le délai réglementaire.

Partant, la Commission estime le recours du LEOP recevable.

### **EN DROIT – ANALYSE DES MOYENS**

#### **A. Le LEOP estime que :**

1. Lors que le joueur #6 du WADU a reçu sa 2<sup>ème</sup> carte jaune, ce joueur aurait dû, en application de l'article 31 du Règlement Sportif, être suspendu définitivement



jusqu'à la fin de la rencontre. Or après le temps de suspension de sa 2<sup>ème</sup> carte jaune, le joueur #6 est remonté sur le terrain et le WADU a terminé la rencontre avec 6 joueurs (hormis les autres suspensions temporaires du WADU) alors que le WADU aurait dû jouer avec 5 joueurs.

2. Cette erreur a eu un impact considérable vu le score serré de la rencontre
3. Le LEOP demande, à titre principal, de recommencer la rencontre à partir de la 2<sup>ème</sup> mi-temps et à titre subsidiaire de recommencer l'entièreté de la rencontre. Le LEOP estime que la rencontre ne doit par contre pas être sanctionnée d'un forfait.

**B. Le WADU estime que :**

1. L'équité doit prévaloir – si erreur il y a eu, il serait préférable de rejouer l'entièreté de la rencontre.
2. Il est très dommage que la table technique ne soit pas intervenue pour éviter ce genre de situation

**C. Textes applicables**

Article 31.3 du Règlement Sportif Indoor :

*Lorsqu'un Joueur reçoit deux (2) cartes jaunes (hors carte jaune capitaine) durant la même rencontre, il est suspendu définitivement jusqu'à la fin de la rencontre. Dans ce cas, il n'est pas exclu de la zone neutre (et peut se trouver sur le banc des remplaçants)*



KONINKLIJKE BELGISCHE HOCKEY BOND  
ASSOCIATION ROYALE BELGE DE HOCKEY

**D. La Commission spéciale relève que**

Le joueur #6 du WADU a effectivement reçu une deuxième carte jaune durant le deuxième quart qui aurait dû impliquer, en application de l'article 31.3 du RS Indoor, l'octroi d'une carte rouge et la suspension pour le restant de la rencontre dudit joueur. Par conséquent, le WADU aurait dû jouer avec un joueur de moins durant la 2<sup>ème</sup> mi-temps.

**PAR CES MOTIFS**

La commission spéciale, après avoir entendu les parties et en avoir délibéré déclare le recours du LEOP recevable et fondé.

En conséquence, décide que la 2<sup>ème</sup> mi-temps de la rencontre 17453 soit rejouée avec les mêmes joueurs. Le score à la mi-temps restant acquis de même que les cartes de suspensions temporaires données durant la 1<sup>ère</sup> mi-temps. Toutes les cartes attribuées durant la 2<sup>ème</sup> mi-temps sont annulées.

Le joueur #6 du WADU ne peut pas participer à la reprise de la 2<sup>ème</sup> mi-temps et le WADU devra disputer cette 2<sup>ème</sup> mi-temps avec 5 joueurs.

Fait à Roosdaal le 25.02.2023